

Chers Concitoyens,

L'année 2017 a été principalement marquée par la gestion des déchets :

- Attribution d'un nouveau marché de collecte et de traitement des ordures ménagères et assimilés
- Réalisation d'une déchetterie intercommunale implantée au centre de notre territoire pour l'accès à tous

Nous souhaitons maintenir les coûts globaux et le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères tout en assurant le fonctionnement de la nouvelle déchetterie, désormais, à notre charge. Nous pouvons percevoir la tendance et devrions tenir l'engagement, si nous sommes solidaires.

L'année 2018 oblige la Communauté de Communes à prendre la compétence GEMAPI (Gestion de l'eau des milieux aquatiques et de la prévention des inondations). Nous avons décidé de la transférer aux syndicats de bassin versant de l'Arques et de l'Yères.

L'Éducation Nationale demande de revoir l'organisation scolaire des maternelles et des primaires sur notre territoire afin de gagner en qualité pour les enfants, mais aussi en efficacité pour les enseignants. Force est de constater que les effectifs baissent régulièrement fragilisant nos structures actuelles. La demande n'est pas de réaliser de grands groupes scolaires mais d'avoir au moins deux classes dans la même commune.

Le programme développement du numérique devrait entrer en action.

Les actions menées par la Communauté de Communes cherchent à maintenir un maximum d'activités sur notre territoire afin de résister à l'attractivité des centres plus importants qui pénaliserait nos entreprises, nos commerçants et obligerait le concitoyen à aller toujours plus loin pour trouver les services et viderait notre territoire. Il faut, bien sûr, que chacun s'en persuade et soutienne la proximité dans ses choix personnels et ses actes d'achat. C'est essentiel.

Michel Huet, Président



Le collège Paul Henri Cahingt a signé, jeudi 15 février, une convention avec l'association Médico Lion's club pour une collecte de lunettes à destination des pays dans lesquels l'ophtalmologie n'est pas développé, dans lesquels les conditions de vie ne permettent pas à la population de soigner ou de protéger leurs yeux, dans lesquels la protection de sa vision passe après les besoins essentiels de la survie. La collecte se fait directement au collège ou en mairie de Londinières qui s'est associée à la démarche. Les montures seules, les lunettes de soleil et les étuis font également partie de la collecte.

Les inaugurations

La Déchetterie



La Maison de Santé

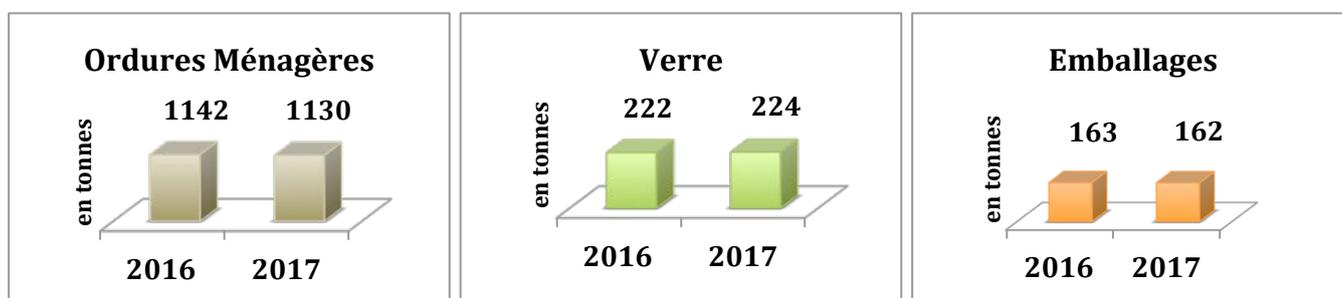


Nous avons eu le plaisir et l'honneur de recevoir :

Mr Jehan-Eric WINCKLER, *Sous-Préfet*, Mr Pascal MARTIN, *Président du Département*,
 Mme Yvette LORAND-PASQUIER, *Conseillère Départementale*, Mr Nicolas BERTRAND, *Conseiller
 Départemental*, Monsieur Xavier LEFRANÇOIS, *Conseiller Régional*, *Président du PETR*,
 Mme Virginie LUCOT-AVRIL, *Conseillère Départementale*, Mr Bloch, *Agence Régionale de Santé*.

Ces inaugurations du 5 octobre 2017 nous permettent de remercier les financeurs et de leur montrer les réalisations qu'ils ont soutenues, de dialoguer avec les acteurs afin qu'ils perçoivent mieux le territoire et ses besoins actuels et futurs.

Bilan d'une année de collecte



Nous sommes engagé dans un plan de réduction des déchets. Si nous baissions régulièrement depuis 3 ans de 6 à 8% la quantité d'Ordures Ménagères, cette année les résultats sont similaires avec Avesnes-en-Val en moins qui représentait 6% de la population.



La quantité d'Emballages récoltée dans les Apports Volontaires est très faible par rapport à la moyenne des Communauté de Communes similaires.

Grâce à votre geste de tri :



Les économies sur les coûts sont réelles :

Economie sur :		Nouvelles dépenses :	
La collecte des OM	24 000 €	Salaire du responsable de la déchetterie	14 400 €
Économie de suiveurs	22 244 €	Augmentation du coût de l'enfouissement	10 000 €
La collecte des containers	13 700 €	Perte de la TEOM* d'Avesnes-en-Val	12 227 €
Le tri	1 000 €		
Total :	60 944 €	Total :	36 627 €

L'activité de la déchetterie sur 4 mois



Vous êtes accueillis par **Rodolphe BOUCHER**, ancien ripeur de la Com-Com, qui s'est préparé à tenir ce poste en suivant des stages et formations.

Il s'efforce de vous aider, permet d'éviter les erreurs de tri et se doit de présenter une déchetterie accueillante et performante.

La déchetterie nous permet de valoriser de nombreux objets mais c'est aussi un lieu qui évite de déverser nombre de produits polluants sur votre terrain ou dans les éviers et réseaux d'assainissement : acides, bases, peintures, vernis, insecticides, huiles... ils doivent être portés dans leur emballages d'origine.

La projection du coût de fonctionnement annuel de la déchetterie serait d'environ 65 000 euros.

Nous attendons encore l'arrivée des bennes Eco- Mobilier qui vont réduire les quantités d'encombrants.

Par contre, évitez l'apport des matières biodégradables facilement valorisables chez vous par le compostage et qui viendront améliorer votre sol.

Nombre de passages depuis l'ouverture :



GEMAPI

Jusqu'au 31 décembre 2017, chacune de nos communes avait confié les missions de lutte contre les inondations, ruissellement... aux Syndicats de Bassin Versant de l'Arques ou de l'Yères, voire les deux, selon sa position géographique.



Chaque commune désignait des représentants élus et contribuait au fonctionnement du syndicat en fiscalisant la somme réclamée ou en mettant le budget communal à contribution.

Depuis le 1er janvier 2018, la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) est une compétence obligatoire des intercommunalités. Elle a été transférée des Communes vers la Communauté de Communes.

Cette mesure a pour objectif de clarifier les responsabilités et de concentrer des compétences souvent morcelées.

Elle porte sur :

- Aménagement d'un bassin ou une fraction de bassin hydrographique
- Entretien et aménagement d'un cours d'eau, d'un canal, lac plan d'eau y compris les accès à ce cours d'eau à ce canal ou ce plan d'eau
- La défense contre les inondations et contre la mer
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Le Conseil Communautaire considère que relèvent de son intérêt les compétences exclues de la GEMAPI :

- La maîtrise des eaux de ruissellement et la lutte contre l'érosion des sols
- Animation, communication mise en œuvre et portage de programmes du grand cycle de l'eau
- Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance et de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques
-

et qu'il convient de les porter et de les transférer aux Syndicats de l'Arques et de l'Yères comme c'était le cas antérieurement.

Le Conseil Communautaire a décidé de créer la taxe GEMAPI pour couvrir 60 000 euros. Le reste du besoin de financement (20 000 euros) sera pris sur le budget de la Communauté de Communes.

Taux indicatif pour les habitants de la Com-Com de Londinières :

